

## Déclaration de principes

La FOHM œuvre dans le respect des principes suivants :

- Combattre les inégalités sociales en revendiquant :
  - *La reconnaissance du logement comme espace de droit à la vie privée ;*
  - *La bonification des programmes sociaux (rente, sécurité du revenu, etc.) et le maintien d'un système de santé et services sociaux public, gratuit, accessible et universel.*
- Viser la sauvegarde des maisons de chambres privées pour leur intégration dans les propriétés collectives ;
- Revendiquer avec l'ensemble des partenaires du milieu la pérennité des programmes et le maintien des PSL privé à 25 % des revenus ;
- Revendiquer que le programme de supplément au loyer soit octroyé au logement communautaire et social en exclusivité ;
- Revendiquer le financement et l'implantation du soutien communautaire comme préalable à la stratégie de mixité sociale, et ce, dans le but d'éviter qu'une situation se transforme en problématique sociale ;
- S'engager à dénoncer tout règlement ou politique favorisant le « *Pas dans ma cour* » ;
- S'engager à dénoncer tout règlement ou politique qui contrevient aux intérêts des citoyens face à leur droit au logement ;